



U S A G E S
G R O S Œ U V R E
(U G O)

Pont de fin d'année 2020-2021

PONT DE FIN D'ANNÉE (jours fériés et vacances de fin d'année 2020-2021)

Tableau de fermeture des ateliers et chantiers

Etant donné qu'une **semaine de vacances** doit obligatoirement être prise en **fin d'année**, le tableau de fermeture des ateliers et chantiers est le suivant :

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3

-  3 jours ouvrables payés comme vacances
(23, 28, 29 décembre 2020)
-  3 jours fériés
(25, 31 décembre 2020 et 1 janvier 2021)
-  2 jours compensés
(24, 30 décembre 2020)

Le travail s'arrêtera le mardi **22 décembre 2020 à 17 heures** et reprendra le **lundi 4 janvier 2021 à 8 heures**.

N.B. : Selon leur propre calendrier, les entreprises ont la possibilité **d'avancer** la fermeture **avant** le pont de fin d'année ou de **retarder** la reprise du travail **après** ce même pont de fin d'année 2019/2020, en y intégrant davantage de jours compensés, des soldes éventuels d'heures supplémentaires et/ou de jours de vacances.

Remarque importante :

Le 3 janvier 2020 est un jour de vacances relatif au droit acquis en 2019 ; les jours de vacances ne peuvent servir à la compensation d'éventuelles heures perdues pour cause d'intempéries ; ils doivent être rémunérés en sus (prorata temporis) en cas de résiliation du contrat de travail en cours d'année.